



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 17 DECEMBRE 2019**



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 17 DECEMBRE 2019

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Gilbert Bapst.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux architectes du bâtiment scolaire ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et aux représentants de la presse.

« Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième et dernière séance du Conseil général en 2019.

En préambule, permettez-moi de vous adresser quelques mots en lien avec l'affaire du boursier. Une catastrophe s'est abattue dans notre commune; le plus dur est de faire face à cette situation où beaucoup de monde se pose des questions. Le dossier est entre les mains de la justice et l'instruction suit son cours. Tous, ensemble nous devons tout mettre en œuvre pour soutenir notre Conseil communal qui met toute son énergie afin de faire face à ce trou financier énorme.

Après l'effort, le réconfort, comme d'habitude, vous êtes toutes et tous cordialement invités à partager le verre de l'amitié à la fin de la séance ».

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Il prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal. En raison des jours fériés et de la fermeture de fin d'année du bureau communal, M. le Président informe que le délai de 20 jours pour l'établissement du procès-verbal ne pourra pas être respecté. Il sera transmis au plus tard le 27 janvier 2020.

Le Président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers généraux, M. Emile Minder et M. Franz Simonis, tous deux sont membres du groupe PS-PCS Ouverture. Ils ont été assermentés par M. le Préfet Carl Alex Ridoré respectivement le 5 septembre 2019 et le 14 novembre 2019.

Le Président informe de la démission de Mme Murielle Besson Gumy et la félicite pour son élection au Grand Conseil. Il la remercie pour son excellent travail au sein du Conseil général qu'elle a présidé l'année dernière. Au nom du Conseil général, il lui adresse ses meilleurs vœux de succès pour son avenir personnel et professionnel.

Le Président excuse l'absence de M. Christophe Thode, membre du groupe PDC-Belfaux Futuro qui est remplacé par M. Alain Bise, scrutateur, de Mme Christiane Bapst et de M. Aurèle Schaller, membres du groupe PS-PCS Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 30 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 16.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 30 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 26 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 17 décembre 2019, à 19h30,
à la salle communale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2019
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Construction du nouveau bâtiment scolaire, informations
5. Budgets 2020
 - 5.1 Présentation générale des budgets
 - 5.2 Présentation du budget de fonctionnement
 - 5.3 Présentation du budget d'investissement
 - a) Pose d'un revêtement phono absorbant à la route de Corninboeuf, travaux édilitaires et assainissement de l'éclairage public (*message no 76*)
 - b) Création d'un cheminement piétonnier à la route de La Rosière (*message no 77*)
 - c) Construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur du nouveau bâtiment scolaire (*message no 78*)
 - d) Etudes routières en relation avec le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération (PA4) (*message no 79*)
 - 5.4 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement
6. Décompte final du crédit accordé pour la construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires (halle de sports) (*message no 80*)
7. Election d'un membre à la commission d'aménagement
8. Election d'un membre à la commission des naturalisations
9. Propositions
10. Questions
11. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président



Gilbert Bapst



La Secrétaire



Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2019

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2019 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote du Conseil général.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité par 30 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

Au nom du bureau, le Président informe que l'élection du Président et du Vice-Président se déroulera lors de la prochaine séance du Conseil général, en mars prochain.

Il annonce les dates des quatre séances prévues pour l'année 2020, soit : le 10 mars 2020, le 26 mai 2020, le 29 septembre 2020 et le 1^{er} décembre 2020. Elles se dérouleront à la salle communale à 19 h 30.

Le Conseil général devant se prononcer sur le nombre de conseillers généraux et communaux pour la prochaine législature, le Président invite les groupes à donner leurs avis lors de la prochaine séance.

Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique prend la parole :

CONSEIL COMMUNAL

« Madame Jacqueline Gury Racine, conseillère communale en charge du dicastère des Finances, nous a fait part de sa démission. Elle quittera son siège au Conseil communal en février 2020, après de 3 ans de fonction. En effet, Madame Gury Racine est entrée au Conseil communal au cours de cette dernière législature, le 7 février 2017, précisément. Elle assume la responsabilité d'un dicastère composé des Finances, Impôts, Economie, Cimetière et Police. Par son rôle dans ce dicastère, elle dirige aussi la Commission économique. De plus, elle est membre du comité de direction du CIG et du Service social régional, est présidente de l'Assemblée des délégués de la Crèche Barbotine, est déléguée communale au Réseau Santé Sarine et au Service des Curatelles de la Sonnaz. Elle est également membre du Conseil d'Agglomération où elle siège à la Commission financière.

Je tiens à préciser que son départ n'a rien à voir avec la situation issue des agissements critiques de l'ancien boursier qui perturbe notre commune actuellement. Madame Gury Racine avait fait part au Conseil communal en janvier 2019 déjà de son intention de mettre un terme à son mandat communal en 2020. En effet, Jacqueline, originaire du Jura, s'était expatriée en terre fribourgeoise en 2001, appelée dans notre canton pour diriger la Haute Ecole de Santé de Fribourg. A la retraite depuis 2010, elle souhaitait retrouver son Jura natal pour y passer cette nouvelle tranche de vie.

Nous remercions très chaleureusement Madame Gury Racine pour tout le travail accompli au service de notre commune avec la compétence et le doigté d'une personne avertie, de bons conseils et riche d'expériences multiples dont la commune a pu grandement bénéficier. Nous lui souhaitons, comme il se doit, un heureux retour au pays et une belle et longue retraite proche de sa famille et de tous ses amis. Merci, Jacqueline, pour tout ton travail ! (bouquet)

Pour le remplacement de Mme Gury Racine, une élection complémentaire pour le cercle électoral de Belfaux uniquement, comme le prévoit la convention de fusion, doit avoir lieu. La date doit encore être précisée en collaboration avec la Préfecture, mais au plus tard parallèlement à la votation fédérale du 17 mai. Dès que l'administration aura dans les mains les informations précises à ce

sujet, celles-ci seront communiquées aux chefs de groupe respectifs avec tout le détail lié au processus recommandé ».

ENQUETE ADMINISTRATIVE

« La 2ème information dans le domaine de la gouvernance se rapporte à l'enquête administrative concernant le fonctionnement financier de la commune et les mesures provisoires complémentaires mises en place par Monsieur le Préfet de la Sarine, suite à la mise en évidence des prélèvements frauduleux effectués par l'ancien boursier communal.

Ainsi, comme vous avez pu le lire dans les divers communiqués de presse, une Cellule d'Accompagnement a été mise en place dans le but d'apporter au Conseil communal tout le soutien nécessaire pour faire face à cette situation. Celle-ci œuvre depuis son institution dans divers domaines bien spécifiques. Elle est composée de 5 personnalités au bénéfice d'une expérience confirmée en gestion publique et en accompagnement de collectivités publiques, dont Madame Jocelyne Moret, ancienne cheffe de la comptabilité générale du canton, référente pour le volet comptabilité et Monsieur Jean-Marc Morand, ancien secrétaire général de la Ville de Bulle et ancien boursier, référent pour le volet Finances et planification, qui sont présents ce soir pour participer à notre séance de Conseil général. Madame Claude Bertello Küng pour le volet gouvernance, Maître Alexis Overney pour le volet juridique et Monsieur Charly Veuthey pour le volet communication en font également partie.

La Cellule a déposé un premier rapport intermédiaire le 15 octobre dernier qui couvre tous les champs d'action pensés lors de la création de la Cellule et comprend un volet diagnostic et un volet plan d'actions avec des mesures d'urgences déjà mises en service et des mesures d'assainissement qui se profilent tout soudain. Suite à ce rapport, et au vu de l'excellent travail fourni sous forme d'équipe complémentaire et collaborante entre Cellule d'accompagnement, Conseil communal et personnel administratif, Monsieur le Préfet de la Sarine a rencontré le Conseil communal afin de lui communiquer la validation du plan d'action proposé et la suite du travail par l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre des diverses mesures. C'est la raison pour laquelle il a transmis par écrit au Conseil sa décision de prolonger le mandat de la Cellule d'accompagnement jusqu'au 30 juin 2020 et d'étendre le rôle de soutien de celle-ci vers le législatif et la Commission financière. Un prochain rapport est ainsi attendu pour le 3 février 2020 ».

EMPLOYES COMMUNAUX

« Le Conseil communal a désigné Monsieur Dominique Chassot en tant que nouveau boursier communal. Il a pris ses fonctions le 4 novembre 2010 au sein de notre administration.

Monsieur Dominique Chassot habite à Givisiez. Il est âgé de 50 ans, est marié et père de 3 enfants. Il est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité. Il a travaillé auparavant à Groupe E durant la période de 1998 à 2019 où il a occupé divers postes à responsabilité.

Le Conseil communal est convaincu que Monsieur Chassot, grâce à son savoir et à son expérience, saura rétablir une structure comptable efficace et fiable dans notre commune. L'objectif qui lui est assigné représente un véritable challenge et ne représente certes pas une tâche facile. Cependant, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour lui apporter tout le soutien nécessaire.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein de notre personnel communal et souhaitons le garder le plus longtemps au sein de notre administration.

Afin de compléter l'équipe administrative appliquée à restaurer la gestion des finances communales, le Conseil communal s'est adjoint les services d'une employée spécialisée en comptabilité, ceci en collaboration avec l'Office régional de placement.

Il s'agit de Madame Chiara Scolari, habitante de Fribourg, mais comme son nom nous l'indique, qui nous vient tout droit de la Suisse italienne ! Chiara est âgée de 23 ans, célibataire. Elle est titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce, ainsi que d'une attestation cantonale de maturité commerciale. Elle a également suivi durant 2 ans les cours à la Faculté des sciences mathématiques, branche secondaire en gestion d'entreprise, à l'Université de Fribourg.

Nous souhaitons à Chiara la plus cordiale bienvenue à Belfaux et souhaitons qu'elle y passe de longues et fructueuses années au sein du personnel communal".

COMMISSIONS

« Lors de sa séance du 3 décembre dernier, le Conseil communal a nommé Monsieur Claude-Nathanaël Sciboz, du Groupe PDC-Belfaux Futuro, en tant que membre de la Commission économique, en remplacement de Monsieur Thierry Nydegger, démissionnaire ».

AGGLOMERATION

« La libération d'un crédit de CHF 820'000.00 a été acceptée lors de la séance du 28 février 2019 du Conseil d'agglomération afin de permettre au comité de direction de démarrer de façon concrète les importants travaux relatifs à l'élaboration d'un Plan d'agglomération de 4^{ème} génération et à la révision du plan directeur d'agglomération.

Pour se faire, plusieurs groupes de travail spécifiques ont été créés dans lesquels des représentants de la commune y ont trouvé leur place et s'appliqueront à défendre aussi les intérêts de la commune et de la région ».

M. **Marc Lüthi**, vice-syndic, prend la parole :

ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE

« Suite à plusieurs questions concernant les antennes de téléphonie mobile situées sur le territoire de notre commune, je me permets de vous apporter quelques informations.

Ceci est dans mon dicastère, car ces projets nécessitent une demande de permis de construire.

A ma connaissance, il y a sur notre territoire 2 antennes précitées : Une de Swisscom à la gare TPF, gare GFM pour les anciens et une de Sunrise près du terrain de football. Il n'y a pas d'antenne 5G à Autafond, n'est-ce pas Monsieur le Président.

Trois projets et demandes de permis de construire ont été ou vont être déposés pour mise à l'enquête. Il n'y a pas de moratoire dans le canton de Fribourg, une demande de mise à l'enquête publique est par contre nécessaire pour ce genre d'installation. La commune a l'obligation de suivre la procédure et de se déterminer sur le dossier, mais n'a pas les compétences de s'opposer par un moratoire à une antenne, ceci relevant du Conseil fédéral.

Je vais vous parler en quelques mots de ces trois projets :

Le premier est celui de Swisscom à la route de Rosière, très mal placé, dont la procédure a été abandonnée suite à une très forte opposition et dont les gabarits sont encore présents. Swisscom a sollicité et obtenu une suspension de procédure auprès de la préfecture de la Sarine.

Le deuxième est celui déposé par les CFF, destiné uniquement à la régie fédérale, situé au-dessus d'En Là et qui a été mis à l'enquête publique par le biais de la Feuille Officielle. Le Conseil communal ne pouvant s'y opposer a donné un préavis demandant la mise sur pied d'un cadastre de rayonnement et une participation aux coûts. Nous avons reçu une détermination positive quant à la participation des CFF à la mise sur pied du cadastre, mais un « niet » ferme quant à la participation financière.

Le troisième projet est celui de l'antenne située au terrain de football et qui demande la modification et l'adaptation à la 5G et qui va être mis à l'enquête prochainement. Le Conseil communal se déterminera le moment venu sur le projet à l'attention du SeCA.

Je ne veux pas entrer en matière sur la dangerosité ou pas du rayonnement de la 5 G. En effet, le groupe de travail mis sur pied par le Conseil fédéral n'a pas, dans son rapport, apporté de message clair et a laissé tout le monde sur sa faim. Un peu comme les vaudois : ni pour, ni contre, bien au contraire.

Aucune preuve n'est apportée quant à la nocivité de la 5G et je vous renvoie à la pleine page 3 de La Liberté du vendredi 29 novembre ainsi qu'au rapport du Conseil fédéral. Bien sûr, toute personne a le droit de déposer une opposition à chaque projet mis à l'enquête.

En plus, La Der de La Liberté du samedi 30 novembre par Jean Amman intitulé « C'est pourtant simple à comprendre » vous amusera, mais ne vous apportera aucune avancée vous permettant, sur des bases objectives de vous déterminer.

Alors, comment voulez-vous que je sois en mesure et par là même le Conseil communal, d'y voir clair. Je proposerai au Conseil communal d'établir un préavis demandant au canton de prendre ses responsabilités.

Pour terminer, un rappel de l'histoire du progrès : Lorsque les premières voitures automobiles traversaient les villages, un quidam devait les précéder à pied avec un drapeau rouge à la main, c'était quand même plus simple ».

RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

« Suite à la présentation du projet de rénovation de la salle communale et ainsi qu'à vos remarques et souhaits, il était prévu de solliciter le Conseil Général de ce jour, l'octroi d'un crédit d'investissement permettant la mise en œuvre de ce chantier. Mais ceci était avant « l'affaire » et nous pensions avoir les moyens de le faire. Suite aux événements connus, le Conseil communal a décidé de renoncer à cet investissement jusqu'à connaissance de notre situation financière.

Bien sûr, nous ne travaillons pas dans des situations optimales dans ce local, mais nous avons fait avec et nous ferons encore avec un certain temps.

Le plus difficile est la mauvaise qualité de la sonorisation. Cependant, je me permets de vous suggérer encore une fois de parler près du micro, surtout pour les petites voix. A dix centimètres de distance, le micro ne capte plus et l'écoute est pénible pour les membres présents. Merci d'y penser chaque fois que vous avez le micro en main.

Lors de la dernière séance du Conseil général, Madame Solange Berset a posé une question concernant un crédit qui aurait été voté pour l'étude de la rénovation de la salle communale. A ma connaissance, aucun crédit n'a été voté. Une demande avait été déposée en son temps, mais refusée par le Conseil général, ce dernier estimant le projet non abouti. Les frais d'études ont toujours été financés par le compte de fonctionnement et la réponse du boursier était incorrecte. Par contre, ce qui est mentionné dans le procès-verbal sur ce point est correct et conforme à la discussion ».

REPLACEMENT DES FONDS DES SALLES DE CLASSE DE LA NOUVELLE ECOLE

« Bien que modeste, la demande de crédit d'investissement que nous pensions solliciter, prévu pour le remplacement des tapis des salles de classe de la nouvelle école a aussi été reporté. Il suit le même schéma que le précédent et sera présenté normalement lors de la séance des comptes en mai 2020 ».

ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

« Lors de la dernière séance du budget, le Conseil général a accepté le crédit de CHF 80'000.00 afin de financer un système d'arrosage automatique du terrain de football. Des offres ont été demandées auprès de trois entreprises. Dans le même temps, une demande de subvention a été déposée auprès de la Loro Sport qui nous a informés que la subvention nous sera accordée ».

Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale, prend la parole :

CONSTRUCTION D'UN CO A GIVISIEZ

« Lors de la dernière Assemblée des délégués de l'Association des CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, un crédit de CHF 500'000.00 a été accepté afin de lancer un concours de projet pour la construction d'un nouveau CO à Givisiez. Celui-ci disposera d'une piscine ».

ECOLE

« Le conseil des parents organisera, le 13 février prochain, une soirée de prévention sur les dangers d'internet.

Le cortège de Carnaval aura lieu le 21 février ».

M. **Velko Stockel**, Conseiller communal, prend la parole :

TRANSPORTS PUBLICS

« Les changements d'horaires ont eu lieu le 15 décembre dernier. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les sites : www.belfaux.ch ou www.tpf.ch.

Parallèlement à ce changement d'horaire, la commune de Belfaux est concernée par une innovation. En effet, une nouvelle ligne de bus (la 542) a été créée. Elle relie les communes de Chésopelloz, Corminboeuf, Belfaux et La Corbaz.

Outre le fait que cette nouvelle ligne apporte un vrai plus aux élèves qui fréquentent le CO des communes périphériques, elle a en plus le privilège de relier les 2 gares.

Dans un premier temps, 8 trajets allers-retours, quotidiens, sont en vigueur, du lundi au vendredi uniquement.

Dans notre commune, les arrêts sont situés à la gare CFF de Belfaux et à la route de Lossy, plus précisément devant la Migros.

Les emplacements et marquages de ces arrêts sont provisoires pour l'instant ».

CABINET MEDICAL

« La Société anonyme « Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA », destinée à louer des locaux pour l'ouverture d'un cabinet médical a été constituée en mars 2019.

Le Conseil d'administration met tout en œuvre pour que le projet situé dans l'ancienne gare de Belfaux-Village se réalise.

Le dossier de changement d'affectation, de transformation et d'agrandissement du bâtiment a été mis à l'enquête le 6 décembre dernier.

Ce projet est dirigé par le Bureau d'architecture Maeder et Stooss engagé par les TPF.

Il permettra l'installation de plusieurs médecins, ainsi que d'éventuels autres services soignants.

Des discussions très avancées sont déjà en cours avec 3 médecins, qui doivent se constituer en société pour ouvrir le cabinet, très vraisemblablement au printemps 2021.

Nous vous tiendrons informé de la suite des démarches ».

Mme Chantal Barras, Conseillère communale, prend la parole :

PETITE ENFANCE

« En début de législature, le Conseil communal a décidé de reprendre la gestion de l'AES et de l'école maternelle. Après avoir repris l'AES en 2018, la commune a repris la gestion de l'école maternelle depuis la rentrée 2019/2020. Les impacts financiers figurent dans le budget 2020 et les nouveaux règlements vous seront présentés lors de la séance du Conseil général de mars 2020. Le secrétariat des deux structures est désormais assuré par Mme Clémentine Rime Genoud, secrétaire de notre établissement scolaire.

En début d'année, je vous avais annoncé l'arrivée de Mme Cécile Krassnitzer à la tête de la Crèche Barbotine suite au départ à la retraite de Mme Roetlisberger. Après avoir rencontré certaines difficultés dans les mois qui ont suivi sa prise de fonction, nous avons mis un terme aux rapports de travail d'un commun accord au 30 septembre 2019. L'Assemblée des délégués de l'Association de la Crèche Barbotine a siégé 3 fois en séance extraordinaire au cours de l'année 2019. Le 20 novembre, elle a nommé Mme Tyffany Duffey comme directrice de la Crèche Barbotine, sur proposition du comité. Mme Duffey prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2020. Elle est âgée de 34 ans, titulaire d'un diplôme d'éducatrice acquis dans une école supérieure et d'une formation de praticienne formatrice. Elle entamera sa formation de directrice de crèche en automne 2020. Malgré l'absence de directrice depuis le mois de septembre, la Crèche se porte bien. Le comité a apporté le soutien nécessaire aux collaboratrices afin qu'elles puissent continuer à accueillir et à encadrer les enfants dans les meilleures conditions ».

CULTURE

« Belfaux Belfête s'est déroulé du 14 au 16 juin 2019. Le temps d'un week-end, artisans, commerçants, habitants du village et d'ailleurs se sont réunis sur la place du village, spécialement créée pour l'occasion dans les alentours du Centre paroissial. Je tiens à remercier le comité d'organisation pour tout le travail accompli ainsi que tous les participants et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette manifestation.

La commission culturelle a, quant à elle, organisé ses traditionnelles manifestations : fabrication du vin cuit en septembre, fête de la Saint Nicolas en début décembre. En novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir « Road Movie », le cinéma itinérant suisse. Cette journée a permis aux élèves de 5 et 6 H d'approfondir leur connaissance en matière de cinéma et aux citoyens de découvrir en soirée le film suisse « le vent tourne ».

Nous remercions les employés de l'édilité ainsi que notre concierge pour leur précieuse collaboration lors de nos diverses manifestations ».

M. **Gabriel Litzistorf**, Conseiller communal, prend la parole :

CHEMIN DU JORDIL

« Lors de forts orages, ce chemin subit passablement de détériorations. D'autre part, les eaux de surface récupérées dans la rigole en amont transitent par les conduites privées d'évacuation d'une villa, ce qui occasionne des inondations en sous-sol lors de fortes pluies. Ce chemin a aussi une desservance agricole, ce qui permettrait à la commune d'obtenir des subventions du SAgri (Service de l'agriculture). Celui-ci nous a confirmé son accord de principe au mois de novembre. De ce fait, les travaux d'entretien pourront démarrer au printemps 2020 ».

VOITURE MOBILITY

M. Litzistorf informe que le Conseil communal a prévu un montant de CHF 8'500.00 au budget de fonctionnement 2020 pour la location d'une voiture Mobility.

Mme **Jacqueline Gury Racine**, Conseillère communale, prend la parole :

ECONOMIE : INFORMATION SUR LE CIG ET SA DISSOLUTION EN 2020

« Le 18 juillet 1969, une assemblée des délégués approuvait les statuts du Consortium de la zone industrielle du Grand Fribourg. Les membres suivants ont fait un apport en capital :

Les EEF et la commune de Fribourg : CHF 150'000.00 chacune

La commune de Givisiez : CHF 80'000.00

Les communes de Corminboeuf, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne et Belfaux : CHF 20'000.00 chacune.

La mission du CIG est le développement économique du Grand Fribourg. A cet effet, le CIG acquiert et aménage les terrains compris dans le périmètre de la zone industrielle des communes de Givisiez, Corminboeuf selon un plan faisant partie des statuts.

Durant ces 50 ans, le CIG a géré l'achat, l'aménagement et la vente d'un million de m² de terrains.

A ce jour, il ne reste plus de m² constructible de libre, tout a été vendu. La dernière vente étant un terrain situé derrière la nouvelle pharmacie de Corminboeuf.

Après maintes discussions sur l'utilisation du capital à disposition, soit environ 17 millions de francs, il a été décidé de dissoudre cet organisme et d'en partager les résultats aux actionnaires.

Avant cela, il reste deux points en suspens :

- 1) la gestion des frais et de recours liés aux travaux dus à la pollution d'un terrain où a été construit le bâtiment des TPF*
- 2) la publication d'une plaquette relatant tous les apports réalisés par le Consortium durant ces 50 ans, il s'agit de ma proposition.*

C'est donc en mai que le CIG sera dissous. Ensuite, la commune de Belfaux pourra recevoir les CHF 700'000.00 à 800'000.00 lui revenant au titre de son actionnariat ».

Le Président clôt la discussion.

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

Le Président donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Le 26 septembre dernier a eu lieu, ici à la salle paroissiale de Belfaux, la 9e Assemblée constitutive du Grand Fribourg. A cette occasion, le rapport du GT Finances a mis en évidence 3 axes à développer afin de favoriser un centre cantonal fort, à savoir l'emploi, la mobilité et la fiscalité.

L'emploi : la carte de la Suisse produite par l'Office fédéral de la statistique démontre qu'en termes de pendularité, un Fribourgeois sur quatre travaille dans un autre canton. Il est dès lors nécessaire de créer des postes de travail dans le canton de Fribourg.

La mobilité : le GT Finances propose plusieurs mesures visant à améliorer la mobilité, telles que la création de gares routières à Marly, Avry, Givisiez, la mise en place de nouvelles lignes urbaines avec la fusion des zones 10 et 11, la création de lignes transversales (qui évitent la centralisation en gare de Fribourg) avec de meilleures cadences, la gratuité des abonnements pour les seniors et les jeunes en formation, la création d'une seule zone tarifaire, etc.

La fiscalité : le GT Finances a fixé la fourchette du taux d'impôt de la commune fusionnée de 70% à 73%.

Nous avons également eu la chance de recevoir M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur IAF, qui dans son allocution (que vous pouvez trouver sur le site de la commune ou sur celui de la Fusion du Grand Fribourg) affirme le soutien du Conseil d'Etat à ce projet de fusion du Grand Fribourg et encourage les autorités communales à s'investir dans la défense de ce but. Le Conseil d'Etat est prêt à examiner les demandes financières formulées par le COPIL, si ces demandes concernent des infrastructures qui profitent à l'ensemble du canton, qui contribuent à créer un centre fort bénéficiant à l'ensemble du canton.

Lors de la 10e séance de l'Assemblée constitutive, qui a eu lieu le 28 novembre dernier, les thèmes ont notamment été :

- *La coordination avec l'Agglo (rencontre DAEM-Copil, rencontre CE-Copil-Comité d'Agglo)*
- *Les informations du Service des Communes (SCom) concernant l'analyse financière ainsi que le contenu d'une Convention de Fusion*
- *L'approbation du budget 2020*
- *Le calendrier 2020, avec un vote consultatif fixé au 17 mai 2020, une éventuelle adaptation du périmètre de Fusion le 23 septembre, une approbation de la Convention de Fusion par le Conseil d'Etat en décembre 2020 et un vote sur la Convention de Fusion le 7 mars 2021.*

La prochaine Assemblée constitutive aura lieu le 29 janvier 2020. Cette assemblée est, je le rappelle, publique, donc vous êtes les bienvenus » !

Le Président remercie Mme Muriel Frésard et clôt la discussion.

4. Construction du nouveau bâtiment scolaire, informations

Le Président donne la parole à M. **Marc Lüthi**, conseiller communal en charge du dossier qui précise que le Conseil communal a jugé important de donner des informations sur l'avancement des travaux de ce chantier ainsi que sur la situation financière intermédiaire. Il salue la présence des architectes, Messieurs François Dulon, Juan Madrinan, Olivier Fischer pour la direction des travaux.

M. Fischer donne des informations sur l'avancement des travaux de construction en présentant des photos au beamer.

Il informe que le chantier a débuté le 1^{er} avril 2019 avec les installations de chantier. Afin de permettre cette mise en place, certains arbres ont dû être abattus. Le site a été sécurisé avec des palissades et des grilles. Les pavillons ont été déplacés à l'arrière de l'école et remis en fonction. Différentes canalisations ont été déviées durant le mois de mai. Par la suite, les terrassements ont débuté.

Des terres polluées ont été découvertes et le terrain a été assaini. Des précautions particulières pour les travailleurs ont été mises en place. Cette phase de travaux a dès lors été prolongée.

Le terrain n'étant pas stable, 300 micros-pieux ont dû être plantés afin de soutenir le bâtiment.

Au mois de juin, deux grues ont été installées.

Le 5 juillet 2019, une cérémonie de la première pierre a été organisée par la commune avec la présence des écoliers.

Les terrassements et les consolidations étant terminés, toutes les premières fondations qui vont soutenir le bâtiment ont été coulées avant les vacances du bâtiment.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un étage à réaliser.

Il est prévu de terminer les travaux de construction au printemps 2021 et les travaux d'aménagement extérieur en juin 2021.

M. Fischer remercie M. Jean-Pierre Barras pour la réalisation des photos du chantier et passe la parole à M. Madrinan.

M. Madrinan commente le récapitulatif des coûts, document qui a été remis à chaque conseiller en début de séance et qui se trouve annexé au présent procès-verbal.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

5. Budgets 2020

Le Président donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine**, Conseillère communale responsable des finances, pour la présentation générale.

5.1 Présentation générale des budgets

« Lors de la dernière séance du Conseil général du 28 mai 2019, de nombreuses questions ont été posées sur la gestion des finances de la commune. Ne pouvant faire état, devant le boursier d'alors, des démarches en cours à ce moment-là, je vous ai promis des réponses au prochain conseil, celui de septembre. Depuis, beaucoup d'eau a coulé dans le Tiguellet et la Sonnaz. La séance d'information du 3 décembre a permis de faire le point sur ce que nous pouvions dire quant aux actions malveillantes du boursier... je n'y reviendrai pas.

Nous sommes là, ce soir, pour les budgets de fonctionnement et d'investissements de notre commune pour 2020. Vous le savez, nous ne présenterons pas de plan financier. Il sera réalisé en même temps que les comptes 2019 et présenté au Conseil général de mai 2020.

En quelques mois, avec l'appui de la cellule d'accompagnement, l'engagement inconditionnel des employés de l'administration communale et la collaboration des conseillères et conseillers communaux, nous avons réalisé les budgets que vous avez reçus.

*Je peux vous assurer que trois mots-clefs ont été à la base de notre travail, soit la **détermination**, la **rigueur** et le **respect** des citoyennes et citoyens. La détermination pour répondre aux injonctions de la Commission financière – procéder à une analyse rigoureuse des dépenses. La rigueur pour mettre à profit les compétences des comptables afin de présenter des documents fiables et justes. Le respect des citoyens contribuables par toutes les mesures déjà prises et à prendre pour faire face à la situation présente. Ce point faisant l'objet du plan d'accompagnement de notre cellule préfectorale. La question des débiteurs, celle du contrôle interne et de la défense des intérêts de la commune, sont des actions soit en cours soit mises au programme du premier trimestre 2020.*

Le processus pour l'élaboration du budget a été semblable aux autres années à une exception près, soit, chaque conseiller a été appelé à présenter lui-même le budget de son dicastère à la commission financière et à répondre aux questions posées.

La première lecture a été préparée par M. Morand, elle prévoyait un déficit de plus de CHF 600'000.00. Décision prise de le ramener en dessous de CHF 400'000.00. Pour cela, M. Morand a tenu la liste des 50 décisions prises à cet effet.

Résultat, le déficit a été ramené à CHF 370'000.00. Parmi les 50 décisions prises, je relève, la non-augmentation prévue des jetons de présences des membres des commissions et des conseillères et conseillers, le report de certains frais d'entretiens et d'achat de machines, entre autres ».

5.2 Présentation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement boucle avec des charges à hauteur de CHF 13'373'550.00 et des produits de CHF 13'002'910.00, soit un résultat négatif de CHF 370'640.00.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le déficit prévu de CHF 370'640.00, supérieur de CHF 71'733.00 à celui de l'année 2019, peut être qualifié de raisonnable. Il représente 3.01 % des recettes communales et est inférieur de quelques CHF 245'000.00 aux normes autorisées (5 %). Le Conseil communal relève que le présent budget ne nécessite pas une augmentation des taux d'impôts.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement 2020 et des détails figurant dans les différents chapitres. Lors de sa séance du 26 novembre 2019, la commission financière a reçu des explications de chaque conseiller communal, de Monsieur Jean-Marc Morand, membre de la Cellule d'Accompagnement en charge de l'élaboration du budget, de Monsieur Laurent Wolfer, secrétaire communal, de Monsieur Bertrand Guillaume, responsable technique, ainsi que du nouveau boursier communal, Monsieur Dominique Chassot. Elle les remercie pour

l'important travail de préparation effectué (surtout au vu des événements secouant l'administration communale) et pour les réponses apportées aux questions.

Le budget de fonctionnement prévoit une augmentation des charges de 0.77% et des revenus de 0.24% pour atteindre CHF 13'373'550.00 et CHF 13'002'910.00 respectivement. Cela se traduit par un résultat négatif de CHF 370'640.00 sur le budget de fonctionnement. Après déduction des imputations internes (CHF 678'500.00), ce déficit budgété représente 3.01% des produits. De ce fait, une augmentation des taux d'impôts n'est pas nécessaire.

En ce qui concerne les recettes, il est important de signaler que la mise en œuvre cantonale de la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) – anciennement PF17 – se traduit par un manque à gagner de CHF 253'400.00 pour le budget de fonctionnement.

Les charges liées au Canton (compte 351) et celles liées aux communes et associations de communes – Agglo incluse – (compte 352) s'élèvent à CHF 6'891'500.00. Ces charges liées représentent actuellement environ 51.5% des charges totales.

La commission financière constate que le montant prévu pour les pertes sur débiteurs a été augmenté à CHF 70'000.00 et qu'un montant de CHF 100'000.00 a de nouveau été prévu comme « provision sur débiteurs douteux ».

Il est également à noter que le budget tient compte de charges liées à un éventuel emprunt supplémentaire de CHF 5'000'000.00.

La capacité d'autofinancement – en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 37%) – s'élève à CHF 257'390.00 (après déduction du déficit prévu).

La commission financière constate enfin que le budget est impacté par les malversations de l'ancien boursier communal. En effet, le montant des charges liées à cette affaire (frais de procédure, cellule d'accompagnement pour soutenir le Conseil communal, charges liées à un nouvel emprunt à souscrire pour pallier au manque de liquidités) s'élève à quelque CHF 130'000.00.

La commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à une analyse rigoureuse de chaque dépense – surtout compte tenu de la situation particulière des finances actuelles de la commune de Belfaux – afin d'obtenir aux comptes un résultat équilibré.

La commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget.

Pour la commission financière Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée.

Le Président donne la parole à Mme Jacqueline Gury Racine pour la présentation détaillée du budget de fonctionnement 2020, chapitre par chapitre, sous forme de graphiques, au beamer.

0/Administration

1/Ordre public

2/Enseignement et Formation

3/Culte, culture et loisirs

4/Santé

5/Affaires sociales

6/Transports et communications

7/Protection et aménagement de l'environnement

8/Economie

9/Finances et impôts

9/Finances et impôts

Mme **Jacqueline Gury Racine** précise que la réforme fiscale PF17 occasionne une diminution de l'imposition des personnes morales de CHF 370'000.00. Tenant compte des compensations annoncées par l'Etat de CHF 116'600.00. Il en résulte un manque de CHF 253'400.00 de rentrées fiscales.

M. le Président ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande si, lors de l'établissement du budget, la diminution de l'imposition des personnes morales a été une grande surprise.

M. **Jean-Marc Morand** lui répond qu'il ne dispose pas de l'historique des années précédentes. Cependant, sur la moyenne cantonale, cela correspond à de gros montants (60% sur le bénéfice et 90% sur le capital). Pour la commune de Belfaux, cela représente dès lors un gros montant.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion.

5.3 Présentation du budget d'investissement

Le Président donne la parole à Mme Jacqueline Gury Racine. Elle précise que les nouveaux investissements présentés sont impératifs étant donné qu'ils sont liés à des subventions cantonales et fédérales.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière a pris connaissance de la liste des nouveaux investissements.

La somme des investissements qui vont être soumis au vote s'élève à CHF 325'000.00. La charge financière liée à ces nouveaux investissements s'élève à CHF 22'850.00 pour la première année et est dégressive les années suivantes.

Compte tenu des crédits déjà votés, le total des dépenses d'investissement 2020 s'élève à CHF 6'650'000.00 (soit une augmentation de CHF 620'000.00 par rapport à 2019) et le total des recettes d'investissement 2020 s'élève à CHF 955'000.00 (soit une augmentation de CHF 485'000.00 par rapport à 2019).

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

a) Pose d'un revêtement phono absorbant à la route de Corminboeuf, travaux éditaires et assainissement de l'éclairage public (message no 76)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. **Gabriel Litzistorf** se tient à disposition pour toute question.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 70'000.00 s'élève à CHF 3'500.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 70'000.00 pour les travaux éditaires et l'assainissement de l'éclairage public à effectuer dans le cadre de la pose du revêtement phono-absorbant à la route de Corminboeuf.

Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à des appels d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjudger aux sociétés les plus concurrentielles.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 70'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif »

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Christophe Zbinden** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Suite aux explications du conseiller communal responsable du dicastère, M. Gabriel Litzistorf, le groupe PDC-Belfaux Futuro propose d'accepter l'investissement de CHF 70'000.00 pour des travaux éditaires et assainissement de l'éclairage public, parallèlement à la pose du revêtement phono absorbant et de parois anti bruit, par l'Etat, à la route de Corminboeuf ».

M. Jean-Pierre Frésard prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture a étudié attentivement le message 76 et adhère au projet qui a été présenté par le Conseil communal ».

Mme **Andréa Felder** prend la parole :

« J'ai bien pris note du projet du canton sur la route de Corminboeuf visant à lutter contre le bruit, ainsi que des travaux prévus par notre commune visant à réfectionner certains objets édilitaires. Je salue notamment le projet de la commune de marquer une bande cyclable, de mettre en conformité un passage piétons, d'abaisser les trottoirs aux endroits des passages pour piétons et de remplacer les luminaires existants par des luminaires LED.

Je salue également la volonté du canton de poser du phono absorbant. En effet, en raison de la pente et de la densité de trafic, les personnes habitant proches de la route de Corminboeuf sont particulièrement lésées par le bruit.

Je suis cependant critique par rapport à la pose de parois antibruit. En effet, ces parois, fort coûteuses, ne soulagent qu'une minorité de personnes. En plus, le bruit a tendance à s'amplifier pour les habitants des étages supérieurs suite à la pose de ces parois. Suite à un arrêt du tribunal fédéral, toute mesure possible de réduction du bruit doit être prise à la source avant de poser des parois antibruit. Sont considérées comme mesures à la source la pose d'un revêtement phono-absorbant et la réduction de la vitesse. Cette dernière est d'ailleurs moins coûteuse et profite à un bien plus grand nombre de personnes. En raison de la pente et de la densité de trafic, une réduction de la vitesse aurait un effet d'autant plus important sur la route de Corminboeuf.

Le fait que la route de Corminboeuf soit une route cantonale n'est pas une raison pour ne pas envisager une réduction de vitesse. Le canton de Fribourg a d'ailleurs décidé en avril 2019 de lancer un projet-pilote avec la mise en place de tronçons limités à 30 km/h dans les localités de Neyruz et de Vaulruz, qui sont également des routes cantonales.

De ce fait, je pense que la commune devrait contacter le service des ponts et chaussées pour lui demander de réexaminer son projet et d'envisager, au vu des arguments ci-dessus, de réétudier le projet en prenant en considération les effets d'une réduction de vitesse, si possible en se basant sur les résultats des projets pilotes de Neyruz et de Vaulruz.

Je ne mets cependant pas en question le bien-fondé des travaux édilitaires de la commune, mais je rends attentif au fait que le projet du canton influence directement les travaux édilitaires prévus par la commune ».

Concernant les parois antibruit, M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que c'est le canton qui gère ce dossier. Pour la réduction de vitesse, il lui répond que la question sera soumise au canton.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 70'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 29 voix pour et une abstention.

b) Création d'un cheminement piétonnier à la route de la Rosière (message no 77)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. **Gabriel Litzistorf** se tient à disposition pour toute question.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 150'000.00 s'élève à CHF 7'500.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux. De plus, il est à noter que les promoteurs se sont engagés par écrit à participer à hauteur de 50% au financement du projet (frais annexes inclus).

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la création d'un cheminement piétonnier à la route de La Rosière.

Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjudger à la société la plus concurrentielle.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 150'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif »

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

Mme **Véronique Rebetez** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le parti note a pris bonne note de la demande de créer un cheminement piétonnier à la route de la Rosière afin de relier le quartier projeté de la Crausa au village et à l'arrêt de bus.

Sur le principe, le PS soutient et encourage la mise en place d'infrastructures en faveur de la mobilité douce et des transports publics. Cependant, pour les raisons suivantes, il rejette le crédit pour la création de ce chemin piétonnier, qui est directement lié à la construction du secteur de la Crausa :

- Le secteur de la Crausa est certes en zone à bâtir, mais il est totalement décentré par rapport au reste du village. Le bus, qui circule à une cadence souvent irrégulière une à deux fois par heure, s'arrête à la laiterie, donc relativement loin des principaux commerces de notre village. En outre, le dernier bus du soir depuis Fribourg pour rejoindre l'arrêt en question est à 19 h 49. Il est de ce fait à prévoir que chaque habitant de ce quartier en âge d'avoir un permis de conduire aura son propre véhicule et ceux-ci s'ajouteront au flux de trafic déjà important qui traverse Belfaux.*
- De tels quartiers vont à l'encontre de la politique cantonale de densification et constructions proches de bonnes dessertes en transports publics. Le canton avait d'ailleurs demandé de sortir ce secteur de la zone à bâtir lors de la révision du PAL.*
- Concernant les investissements déjà consentis par la commune, il y a lieu de les relativiser : En 1996 déjà, la commune a annoncé dans son bulletin communal qu'un collecteur d'eaux usées pour le secteur de la Rosière serait construit dans un délai raisonnable. Cela concernait alors 4 habitations. En 1998, le Service de l'environnement a mis en garde la commune sur la nécessité de mettre aux normes l'épuration des eaux du dernier tronçon de la route de la Rosière (PV CG du 19.09.2016, message 34). Ce tronçon concernait alors 6 habitations. La commune était censée réaliser les travaux à partir de 2001, mais rien n'a été entrepris, alors qu'elle était dans l'obligation de le faire. Le Service de l'environnement avait en effet refusé la possibilité d'envisager une installation individuelle d'épuration des eaux du fait que ces parcelles sont situées en zone à bâtir. De ce fait, les travaux pour la mise en place d'un collecteur d'eaux usées (et non pour la mise en séparatif tel que stipulé dans le message 77 – les eaux claires se déversent toujours encore dans le Châno) auraient dû être entrepris de toute façon, indépendamment de la construction du secteur de la Crausa.*
- Cette zone avait été légalisée dans le passé à une période où canton et commune cherchaient à mettre en conformité des constructions situées hors zones à bâtir. Aujourd'hui, cela ne serait plus possible, car cela ne fait pas de sens de construire à cet endroit dans l'objectif d'un aménagement du territoire censé. Apprenons donc des erreurs du passé et ne projetons pas nos erreurs vers l'avenir.*

Pour les raisons susmentionnées, le PS-PCS Ouverture rejette la demande de crédit de CHF 150'000 et l'emprunt y relatif ».

Mme **Rose-Marie Probst** précise que le projet de construction a été élaboré en respect du PAL approuvé en 1998. Cette parcelle est toujours constructible selon le nouveau PAL qui a été transmis aux Services de l'Etat pour approbation. De plus, les nouvelles directives obligent de relier les quartiers décentrés à des services publics comme un arrêt de bus.

Mme **Solange Berset** prend la parole :

« Je me pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux de repousser la décision pour ce crédit. En effet, la commune de Belfaux fait partie des communes où les PALS sont actuellement bloqués par un recours au Tribunal fédéral. Cette zone ne serait plus acceptée selon la nouvelle loi ».

Mme **Rose-Marie Probst** lui répond que ces nouvelles constructions sont prévues dans le respect du PAL actuellement en vigueur et n'est aucunement coordonnée avec la modification du PAL qui est en suspens.

M. **Christophe Zbinden** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro Zbinden :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro propose d'accepter l'investissement pour la création d'un cheminement piétonnier à la route de La Rosière de CHF 150'000.00 dont CHF 75'000.00 seront pris en charge par les promoteurs. Cet investissement permettra la réalisation du nouveau quartier de La Crausa ».

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 150'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée par 17 oui, 11 non et 2 abstentions.

c) Construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur du nouveau bâtiment scolaire (message no 78)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Gabriel Litzistorf se tient à disposition pour toute question.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 45'000.00 s'élève à CHF 2'250.00 pour la première année (soit 4% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 45'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur du nouveau bâtiment scolaire.

Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les travaux et de les adjudger à la société la plus concurrentielle.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 45'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif »

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Christophe Zbinden** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Le groupe PDC-Belfaux Futuro propose d'accepter l'investissement de CHF 45'000.00 ».

Mme **Véronique Rebetez** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe socialiste et ouverture salue le projet et la réalisation du collecteur d'eau claire, nécessaire à la construction de la nouvelle école.

La réactivité de notre commune face au problème relevé par l'ECAB a été immédiate et démontre une coopération efficace entre les différents services communaux et cantonaux, ou ici, l'ECAB ».

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 45'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 30 voix.

d) Etudes routières en relation avec le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération (PA4) (message no 79)

Le Conseil communal donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf** qui précise que concernant le financement, l'amortissement n'est pas de 4 % (comme indiqué dans le message no 79), mais de 15 %, étant donné qu'il s'agit d'un projet d'étude.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 60'000.00 s'élève à CHF 9'600.00 pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La commission financière considère que la charge financière liée à cet investissement est supportable pour la Commune de Belfaux.

De ce fait, la commission financière préavise favorablement la demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la réalisation d'études routières en relation avec le Projet d'Agglomération de 4^e génération (PA4).

Pour autant, la commission financière demande instamment au Conseil communal de procéder à un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises à même d'effectuer les études et de les adjuger à la société la plus concurrentielle.

Elle propose au Conseil général d'accepter le crédit demandé de CHF 60'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif »

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

M. **Christophe Zbinden** prend la parole au nom du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Comme décrit dans le message no 79, si la commune de Belfaux entend toucher des subventions, elle doit impérativement rendre un projet complet avant la fin de l'année 2020. C'est pour cette raison que le groupe PDC-Belfaux Futuro propose d'accepter l'investissement pour l'Étude routière en relation avec le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération (PA4) de CHF 60'000.00 ».

Mme **Véronique Rebetz** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe socialiste et ouverture salue le projet d'études routières en relation avec le projet d'agglomération de 4^{ème} génération.

En effet, il nous semble prioritaire de rassembler les projets et de définir une stratégie commune de développement réfléchi de l'urbanisation de notre village, tenant compte des infrastructures en place et à réaliser, au niveau des transports et de l'aménagement des routes au regard de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de profiter de l'impulsion donnée par le comité de l'agglomération et de réaliser ces études, qui permettront de dessiner notre village, intégré dans la stratégie de développement de l'agglomération.

Si nous pouvons ici faire quelques recommandations, notre groupe est particulièrement sensible aux questions de nuisances des routes, ainsi qu'à celles de la sécurité des piétons. Nous souhaitons vivement que les études liées aux routes de la Rosière, de Lossy ainsi qu'à la route de Corminboeuf, accordent une attention toute particulière sur ces aspects ».

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la demande de crédit de CHF 60'000.00 et l'emprunt y relatif.

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 30 voix.

5.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Le Président donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine** qui se réfère à la page 40 du budget concernant la projection de l'évolution de la dette. Elle précise qu'il est fort probable que la dette projetée à fin 2020 sera de l'ordre de CHF 15'000'000.00 et non de CHF 18'000'000.00.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote final les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020 sont acceptés à l'unanimité par 30 voix.

Mme Jacqueline Gury Racine remercie les membres du Conseil général pour leur confiance ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget.

6) Décompte final du crédit accordé pour la construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires (halle de sports) (message no 80)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Gabriel Litzistorf se tient à disposition pour toute question.

Le Président donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la commission financière, pour son rapport :

« La commission financière constate avec satisfaction que le décompte final de la construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires présente un solde positif de CHF 19'041.70 sur un crédit total de CHF 120'000.00 voté lors des séances du Conseil général du 6 décembre 2016 (CHF 40'000.00) et du 4 décembre 2018 (demande de crédit complémentaire de CHF 80'000.00).

La commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.

Pour la commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

Le Président ouvre la discussion générale concernant cet objet.

Mme **Véronique Rebetez** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe socialiste et ouverture salue la réalisation du collecteur d'eau claire pour la halle de sport, ainsi que la période choisie pour cette réalisation. Nous acceptons volontiers le décompte final d'investissement ».

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le décompte final du crédit accordé pour la construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires (halle de sports).

Le décompte final du crédit accordé pour la construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires (halle de sports) est accepté à l'unanimité par 30 voix.

7) Election d'un membre à la commission d'aménagement

Suite à la démission de M. Georges Baechler du groupe PS-PCS Ouverture, il convient d'élire un nouveau membre à cette commission.

M. le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez** pour la présentation du remplaçant de M. Baechler :

« Le groupe PS-PCS Ouverture propose la nomination de M. Emile Minder à la commission de l'aménagement.

M. Emile Minder, né en mars 1995, est actuellement à l'université de Lausanne, où il prépare un master en sciences des religions.

Il a été membre de la commission des naturalisations pendant 2 ans.

A côté de ses études, M. Emile Minder travaille à un petit pourcentage, chez Caritas Suisse, dans le centre de réfugiés de Matran.

Parmi ses qualités, nous relevons encore son goût pour les langues.

Aussi, notre groupe recommande au Conseil général d'accepter M. Emile Minder à la commission d'aménagement ».

Entant donné que le nombre de personnes candidates est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. Emile Minder est élu tacitement à la commission d'aménagement.

M. le Président remercie M. Baechler pour son engagement au sein de la commune de Belfaux.

8) Election d'un membre à la commission des naturalisations

Suite à la démission de M. Christophe Thode du groupe PDC-Belfaux Futuro, il convient d'élire un nouveau membre à cette commission. M. le Président remercie M. Thode pour son engagement et sa disponibilité en faveur de la commune.

M. le Président donne la parole à Mme **Marianne Aebischer** pour la présentation du remplaçant de M. Thode :

« Le Groupe PDC-Belfaux FUTURO a le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Joëlle Schickel.

Mme Schickel a 37 ans, est mariée sans enfants et réside à Belfaux depuis 2012. Elle a grandi dans le canton de Vaud puis fait ses études de droit à Fribourg, où elle a par la suite obtenu son brevet d'avocate. Elle travaille depuis 10 ans à l'Office fédéral de la justice à Berne où elle co-dirige l'Unité de droit international privé. Elle est passionnée de musique et de voyages et se ressource dans la nature à travers randonnées, sorties VTT ou à ski. Elle a notamment été bénévole à la Croix-Rouge de Fribourg (où elle a donné des cours de français pour immigrés) et au Festival Rock'Oz'Arènes.

Merci d'accepter cette candidature ».

Entant donné que le nombre de personnes candidates est égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme Joëlle Schickel est élue tacitement à la commission d'aménagement.

9) Propositions

Il n'y a pas de propositions en suspens.

Etant donné que le Conseil général n'a pas de nouvelles propositions à formuler, le Président clôt la discussion.

10) Questions

Etant donné que les réponses aux questions 16 et 17 sont longues, celles-ci ont été déposées sur les bureaux des conseillers généraux afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance. M. Gabriel Litzistorf propose de traiter ces deux questions lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. le Président soumet cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 23 oui et 7 abstentions.

Mme **Véronique Rebetz** demande de recevoir les réponses aux questions à l'avance afin de permettre aux groupes d'en prendre connaissance ou de renvoyer les réponses à la séance suivante.

Mme **Rose-Marie Probst** l'informe que le Conseil communal étudiera cette proposition et rappelle la procédure qui a été mise en place depuis l'instauration du Conseil général. A savoir que les réponses aux questions et aux propositions sont données par oral en séance en respectant le délai imparti. Une fois que les réponses sont données, elles sont transmises par écrit avec la convocation et les documents de la séance suivante.

Question no 18, déposée par M. Jean-Paul Bossy du groupe PDC-Belfaux Futuro

Dans sa question, M. Jean-Paul Bossy demandait au Conseil communal quelles sont actuellement ses compétences pour faire respecter les règles de circulation et s'il n'en a pas quelle devrait être la démarche à engager pour les obtenir en précisant les conséquences que cela impliquerait au niveau organisation du personnel de contrôle.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond :

« Au niveau des amendes de parcage sur les routes publiques, le Conseil communal peut donner les compétences à une société de surveillance (type Securitas) le mandat d'infliger des amendes de parcage. Elle pourrait également rejoindre la police intercommunale (ACOPOL) basée à Villars-sur-Glâne pour régler les problèmes de stationnement.

La commune de Belfaux fait régulièrement appel à la Police cantonale de proximité (PolProx) pour régler des cas plus graves de parcage, comme par exemple les véhicules sans plaque parkés sur le domaine public, les stationnements répétés sur des trottoirs ou les cycles abandonnés. Par contre, la PolProx n'a pas de mandat pour faire une surveillance du stationnement.

Pour le moment, le Conseil communal n'a pas estimé nécessaire de mandater une société pour régler les problèmes de stationnement sur les espaces publics.

Le principal problème que rencontrent les autorités communales au niveau du stationnement se situe aux abords des routes privées, comme par exemple les routes du quartier de La Barretta.

Le Conseil communal n'a pas le pouvoir d'infliger des amendes de stationnement, via une société de surveillance, sur des routes privées sans dénonciation du propriétaire de la route.

Au niveau des mises à ban, seul le propriétaire peut dénoncer au Juge de paix les infractions constatées. La commune possède plusieurs places de parc munies de mises à ban, comme le cimetière ou la salle paroissiale. Elle les contrôle régulièrement et dénonce au Juge de paix en cas de nécessité.

Par contre, les mises à ban sur les routes privées, comme par exemple La Barretta, ne peuvent être dénoncées uniquement par le propriétaire. La commune n'a pas de solution immédiate pour la problématique de parcage sur les routes privées. Elle cherche des solutions juridiques de délégations de compétence à la commune ou au concierge de l'immeuble par le propriétaire.

Conscient de la problématique, le Conseil communal réfléchira, dans un avenir proche, sur l'implantation de zones bleues sur le territoire communal, ce qui pourrait être une solution viable ».

M. Jean-Paul Bossy est satisfait de la réponse.

Question no 19, déposée par Mme Josiane Berset du groupe PS-PCS Ouverture

Dans sa question, Mme Berset demandait au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer un service d'une ou deux places de parc pour les voitures Mobilité sur le territoire de la commune.

« Le conseil communal de Belfaux a intégré dans son budget 2020 l'implantation d'une voiture Mobility à la gare TPF de Belfaux. Ce service à la population devrait être opérationnel dans le courant de l'année 2020.

Il est à noter que ce service n'est pas sans frais pour le ménage communal. Outre les frais de marquage et de location de la place de parc aux TPF, le déficit éventuel de l'utilisation de ce service sera à la charge de la commune. D'après les informations données par Mobility, les deux premières années, au minimum, sont déficitaires ».

Mme Josiane Berset est satisfaite de la réponse.

Nouvelles questions

Le Président donne la parole à M. **Alain Bise**, représentant du groupe PDC-Belfaux Futuro :

« Y a-t-il du chlorothalonil dans l'eau potable que nous buvons chaque jour sur notre commune de Belfaux ?

Pour ceux qui ne connaissent pas ce mot très technique, la définition est la suivante, je cite :

Le chlorothalonil pur est une substance cristalline incolore et inodore. Il est utilisé comme biocide pesticide, en substance active de produit phytosanitaire, entrant dans la composition de certains antifouling en raison de ses propriétés fongicides. C'est aussi un antigerminatif de contact.

La formule chimique est C₈Cl₄N₂.

Les médias ont longuement parlé du village de Domdidier où la dose minimale est dépassée de plus de 25 fois...

Ce produit sera interdit par le conseil fédéral depuis le 1er janvier 2020 ».

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que des analyses seront effectuées prochainement. Une réponse lui sera donnée ultérieurement.

Le Président donne la parole à Mme **Solange Berset** du groupe PS-PCS Ouverture :

« Les conseillers généraux ont été informés par une association qu'un site éolien appelé Les Collines de La Sonnaz était à l'étude.

Sur le plan, la commune de Belfaux est mentionnée en tant que commune sur laquelle s'implantera une partie du site.

Je pose la question de savoir depuis quand le Conseil communal de Belfaux est au courant de ce projet ?

Quelle est sa position face à ce projet ?

Pour quelles raisons le Conseil général et la population n'ont-ils jamais reçu d'information » ?

Mme **Rose-Marie Probst** l'informe que ce projet a été présenté l'automne dernier, aux communes concernées, par la société Greenwatt. Il est intégré dans les projets de la Confédération qui doit se prononcer sur le choix de ce site. Au cas où il est retenu, un groupe de travail sera constitué. Le projet prévoit d'implanter deux éoliennes à Belfaux. Les commissions de l'énergie et de l'environnement, la commission d'aménagement, la commission économique en parleront lors de leurs prochaines séances.

Mme Berset est satisfaite de la réponse, mais s'étonne tout de même qu'aucune information n'ait été donnée aux membres du Conseil général.

M. le Président donne la parole à Mme **Andréa Felder** du groupe PS-PCS Ouverture :

« Question concernant la fuite d'au moins 45'000 litres de diesel depuis le nouveau centre des TPF de Givisiez.

La fuite d'hydrocarbures du 13.11.19 nous a tous interpellés. Ne nous leurrions pas : l'écosystème a inévitablement été touché. Des restes de diesel contaminent et contamineront encore inévitablement les berges de nos ruisseaux. La rivière et ses berges relèvent, nous le savons, de la compétence du canton. Cependant, il s'agit bel est bien de nos ruisseaux du Tiguellet et de la Sonnaz qui sont maintenant pollués. Je pense qu'il est du devoir de notre commune de s'inquiéter, de protéger, voire de prendre des mesures en faveur de la qualité de nos biotopes. De ce fait, je pose au conseil communal les questions suivantes :

La commune suit-elle la remise en état du canton ainsi que l'évolution de la qualité des biotopes touchés ?

Comment la commune se protège-t-elle des futurs éventuels impacts de cette pollution sur son territoire ? (par exemple lors de débordements en cas de fortes crues, il est à craindre que des terres agricoles soient contaminées).

Le canton nous a-t-il donné des garanties relatives à la remise en état ou à d'éventuels impacts sur nos terres ?

La commune envisage-t-elle de prendre elle-même des mesures pour surveiller l'état de la rivière ?

Que pense-t-elle entreprendre si les mesures prises par le canton ne devaient pas suffire à requalifier nos précieux biotopes » ?

Mme Rose-Marie Probst lui répond que le bassin de rétention de la commune de Givisiez a permis que le mazout ne s'écoule pas directement dans les ruisseaux. Les travaux de dépollution sont en cours. Le Conseil communal répondra à ces questions lors d'une prochaine séance.

Le Président donne la parole à Mme **Josiane Berset** du groupe PS-PCS Ouverture :

Je remercie Monsieur Litzistorf de l'information donnée en début de séance concernant les travaux prévus au Chemin du Jordil, chemin qui descend de la forêt et recueille les eaux de ruissellement, parfois importantes.

Il y a 25 ans, le ruissellement des eaux depuis la forêt posait déjà problème. Comme un nouveau quartier d'habitation était prévu dans le secteur, la commune a dépensé de gros montants pour faire d'importants travaux sur ce chemin. On nous a assuré, à l'époque, que tous les problèmes de ruissellement seraient désormais maîtrisés.

Aujourd'hui, on apprend qu'il n'en est rien, plus grave, les maisons construites dans ce nouveau quartier, en bordure du chemin, sont inondées.

Au vu de ces problèmes et des informations reçues ce soir, je souhaite obtenir les informations suivantes de la part du Conseil communal :

- *Quelle est la nature des travaux prévus au chemin du Jordil ?*

- *Quel est le budget global de ces travaux ?*
- *Quelle est la participation financière de la commune ?*
- *Une participation des propriétaires riverains concernés est-elle prévue ?*
- *A quelle période est prévue la mise à l'enquête ?*

Je vous remercie d'ores et déjà des informations que vous apporterez en temps voulu au Conseil général ».

Le Président donne la parole à Mme **Solange Berset** du groupe PS-PCS Ouverture :

« Projet Fusion 21

Des informations officielles sur ce projet sont transmises, notamment le dernier bulletin d'information communal relatait le sujet de la fusion. Cependant, nous savons que le Conseil communal est pour, mais nous ne connaissons pas sa vision concernant ce projet, ses idées. Est-ce que le Conseil communal a prévu d'informer le Conseil général et la population sur ce futur projet » ?

Mme Rose-Marie Probst lui répond qu'une rencontre avec le Conseil communal et le COPIL est agendée au 7 janvier 2020. De plus, le Conseil communal a organisé deux séances extraordinaires, le 4 février et le 11 février pour se déterminer sur la manière dont il interviendra auprès du Conseil général et de la population.

Mme Solange Berset est satisfaite de la réponse.

Le Président donne la parole à M. **Jean-Paul Meyer** du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Lors de la dernière séance du Conseil général, M. Gabriel Litzistorf nous a informés que le réseau d'eau potable de la commune subissait encore des pertes conséquentes et que la commune allait mandater de suite une entreprise spécialisée pour les détections de fuite.

Ce mandat a-t-il été attribué et quels sont les résultats » ?

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que lors des relevés de la fin d'année il a été constaté que certains appareils ne fonctionnaient plus. Cela concerne environ 130 compteurs. En début d'année prochaine, des vérifications complémentaires seront effectuées par l'entreprise responsable. Tout est mis en œuvre pour que la situation soit rétablie, des nouveaux compteurs seront mis en place et de nouvelles analyses seront effectuées.

M. Jean-Paul Meyer est satisfait de la réponse.

Le Président donne la parole à Mme **Véronique Rebetez**, du groupe PS-PCS Ouverture qui désire formuler sa remarque transcrite ci-dessus sous forme de question au Conseil communal :

« Est-ce que le Conseil communal pourrait faire une proposition de procédure pour le traitement des questions et des propositions adressées par le Conseil général au Conseil communal » ?

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt le point relatif aux questions.

11) Divers

Le Président donne la parole à Mme **Jacqueline Gury Racine**.

« Au début de cette année 2019, j'ai pris la décision de quitter le village de Belfaux pour m'installer dans le Jura, dès le printemps 2020. Il s'agit d'une décision mûrement réfléchie liée aux aléas de l'existence et à ma trajectoire de vie.

Entrée au Conseil communal à fin janvier 2017, je boucle ainsi un cycle de 3 ans.

Durant ces trois années, j'ai découvert toutes les fonctions, les responsabilités et les tâches d'un exécutif communal, ce fut intéressant, parfois édifiant, souvent plein d'inattendus en ce qui me concerne.

Le plus improbable fut la découverte du détournement opéré par le caissier de la commune. J'ai le sentiment d'avoir fait de mon mieux pour traverser ce gros choc avec mes collègues du Conseil et toutes les personnes concernées de près. Très sincèrement, je souhaite que la commune et ses autorités puissent faire face à cette affaire et poursuivre leurs activités le plus normalement possible dans un délai le plus court possible.

Je souhaite encore que la commune de Belfaux puisse rejoindre un plus grand ensemble et qu'elle sache faire entendre sa spécificité et ses atouts sociaux et culturels au sein de la future 3^{ème} commune de la Romandie.

Mon expérience de la constitution du canton du Jura m'a appris que le maintien des particularités de chaque groupe, voir ici de chaque village, est un combat culturel et social jamais définitivement gagné. Il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier et réaffirmer la dignité de chaque composant d'un ensemble, par exemple d'une grande commune. Car je pense que l'avenir économique et social de nos villages passe par l'étape indispensable d'un plus grand ensemble.

Ensemble, prêts à se positionner dans notre société mondialisée.

Trêve de considération, j'adresse mes remerciements tout particulièrement à vous tous, à Madame la Syndique, aux conseillers et conseillères communaux, aux membres de l'administration communale, en particulier à son secrétaire communal et à toutes les personnes qui m'ont aidée et épaulée dans mes tâches et fonctions au service de la commune de Belfaux ».

M. le Président remercie Mme Gury Racine et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Mme **Rose-Marie Probst** remercie tout un chacun pour le travail fourni durant toute cette année au service de la commune et en particulier les membres de la cellule d'accompagnement. Elle souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Mmes **Marianne Aebischer** et **Véronique Rebetez** remercient le Conseil communal pour les bis-cômes.

Le Président clôt la discussion générale et transmet ses remerciements pour le climat constructif et l'engagement de chacun pour la collectivité. Il souhaite à toutes et à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année 2020 et invite les conseillers à partager l'apéritif offert par la commune.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Président


Gilbert Bapst



La Secrétaire


Véronique Christian

SITUATION FINANCIERE

ATELIER MARCH SA | Chemin Frank-Thomas 24 | 1208 Genève | 022 700 32 65 | info@ateliermarch.ch | www.ateliermarch.ch
 CHABLAIS FISCHER ARCHITECTES Sàrl | Ruelle du Bordet 2 | 1470 Estavayer-le-Lac | 026 663 47 40 | info@chablaisfischer.ch

TOTAL DEVIS ESTIMATIF AVANT-PROJET du 9.01.2017 à ±15%	9 740 000,00	TTC
Plus-values, imprévus, divers		
Etudes géotechniques complémentaires pour terrain pollué	26 000,00	HT
Evacuation des terres polluées DCMI	64 000,00	HT
Déviations des conduites existantes (CAD, EU+EC, Eau, Gaz, Electricité)	155 000,00	HT
Terrassements avec talus 2/3 au lieu de 1/1	56 000,00	HT
Fondations spéciales avec tranchée profonde sous école	116 000,00	HT
Fondations spéciales avec pieux sous crèche	132 000,00	HT
Bassin de rétention pour réinfiltration eaux pluviales	50 000,00	HT
Total plus-values	599 000,00	HT
Demandes complémentaires M.O		
Structure du gros œuvre avec potentiel de surélévation	390 000,00	HT
Aménagement d'un préau supplémentaire	70 000,00	HT
Total demandes complémentaires M.O.	460 000,00	HT
Total plus-values et demandes complémentaires	1 059 000,00	HT
Total PV et demandes complémentaires TTC	1 140 543,00	TTC
TOTAL DEVIS GENERAL du 15.05.2018 à ±10%	10 880 543,00	TTC

RECAPITULATIF DES COUTS AU 17.12.2019

Plus-values relatives au permis de construire			
Etudes géotechniques pour terres polluées et analyses selon exigence SEn	38 000,00	TTC	Avenants 3 et 4 géologue
Conduites pour eaux de ruissellement selon exigence ECAB	72 000,00	TTC	Avenant 2 maçon + contrat 11 géologue + estim. honoraires ing. civil
Total plus-values	110 000,00		
Plus-values relatives aux conditions locales et calculs statiques			
Déviations de conduites existantes (CAD, EU+EC, Eau, Gaz, Electricité)	38 000,00	TTC	Supplément sur prévision devis général
Terrassements et terres polluées, taxes de décharge	66 000,00	TTC	Supplément sur prévision devis général
Micro-pieux crèche et école selon portance et qualité du sol	108 000,00	TTC	Micro-pieux école non compris au devis général
Supplément sur rentrée soumission maçonnerie	180 000,00	TTC	+7% sur estimation devis général
Honoraires ingénieur civil	66 000,00	TTC	Pour travaux supplémentaires maçonnerie, terrassements, pieux
Total plus-values	456 000,00		
Demandes complémentaires M.O.			
Installations sanitaires	7 000,00	TTC	Robinetterie double dans classes et AES
Ascenseurs	15 000,00	TTC	Dimensionnement spécial pour transpalette
Totale demandes complémentaires M.O.	22 000,00		
Total plus-values et demandes complémentaires	588 000,00	TTC	Supplément de 5.4% par rapport au devis général
TOTAL PREVISION DES COUTS au 17.12.2019	11 468 543,00	TTC	Montant garanti par 70% des coûts engagés dans contrats

Subventions à déduire		
Estimation SPPAM	-525 000,00	TTC
Estimation CCS	-376 699,00	TTC
Total subventions à déduire	-901 699,00	TTC
TOTAL PREVISION DES COUTS Y COMPRIS SUBVENTION au 17.12.2019	10 566 844,00	TTC